

NOUVEL ACCORD SUR LE TRAVAIL À DISTANCE

Les négociations au milieu du gué !

CADENCEMENT DES NÉGOCIATIONS

CE QUI A DÉJÀ FAIT L'OBJET D'ÉCHANGES LORS DES 2 PREMIÈRES SÉANCE DE NÉGOCIATION

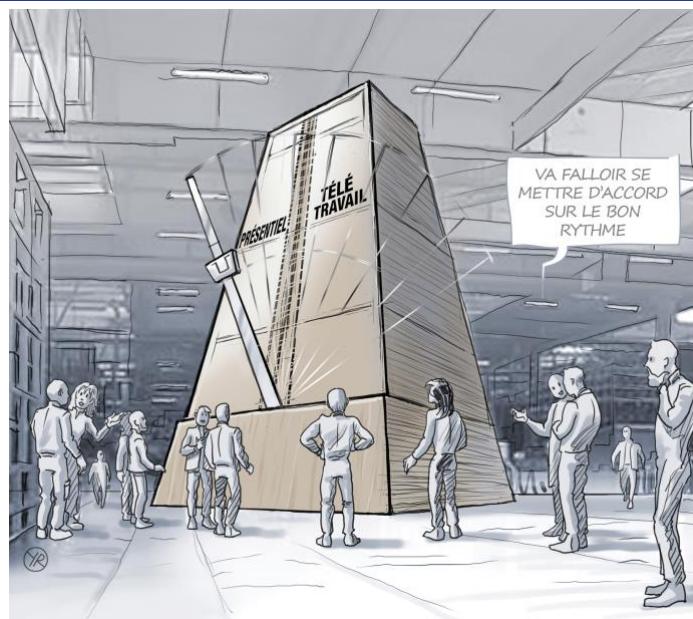
- > Le périmètre de l'accord.
- > Le nouveau modèle de travail.
- > Les conditions matérielles organisationnelles (yc le droit à la déconnexion).
- > Les conditions économiques.

LES THÉMATIQUES RESTANT À TRAITER

- > L'organisation du travail et des nouveaux espaces de travail.
- > La prise en compte des nouvelles mobilités.
- > Accompagnement à la conduite du changement.

PLANNING

- > 3ème séance de négo le 4 mai.
- > 4ème séance de négo le 18 mai.



Les négociations avancent et à ce stade peu de choses sont définitivement figées. Après 2 réunions il est pourtant possible de dresser les premiers constats.

LE VOLONTARIAT DES SALARIÉS ACTÉ

Quelles que soient les formules mises en place, rien ne pourra se faire sans une demande du salarié.

DE MULTIPLES POINTS D'ACCORD

Semblent faire consensus après négociation :

- > Les mesures d'extension de l'éligibilité.
- > La reconduction des possibilités de 4 et 5 jours
- > La mise en place des dispositifs de prévention des Risques Psycho-Sociaux.

MAIS IL RESTE DU CHEMIN À PARCOURIR AVANT D'ÊTRE EN MESURE DE SIGNER UN ACCORD

Formules d'accès au télétravail trop rigides et indemnités financières associées sont à retravailler.

La CFE-CGC œuvre à trouver le bon rythme et le bon équilibre pour qu'un maximum de salariés s'y retrouvent au bout du compte.

Contact

CFE CGC GUYANCOURT
API : FR TCR LOG 0 56
Mail : cfegcgatechno@gmail.com



CONDITIONS DE TÉLÉTRAVAIL, PAS DE COMPROMIS SUR L'ERGONOMIE !

Il est de la responsabilité de l'employeur de fournir au télétravailleur le matériel lui permettant d'accomplir ses tâches comme s'il travaillait en présentiel.

Un siège, de bon niveau pour un travail statique à l'extrême, doit être une priorité pour tout un chacun, la CFE-CGC l'a bien intégré dans ses revendications. Elle en a fait une ligne rouge !

A savoir

En cours de négociations, la CFE-CGC centrale consulte et informe en détail l'ensemble des sections CFE-CGC des Établissements au fur et à mesure.

Vous pouvez vous rapprocher de vos élus locaux CFE-CGC, il y en a dans tous les Établissements !

LA CFE-CGC DÉFEND LES INTÉRÊTS DES ETAM ET CADRES EN NÉGOCIATION

SANTÉ DES TÉLÉTRAVAILLEURS, CELA VA MIEUX EN L'ÉCRIVANT

Pour la CFE-CGC, la préservation de la santé au travail coule de source. Cet axe majeur de la nouvelle politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) sera détaillé, à n'en pas douter.

La CFE-CGC propose, au-delà de ce qui pourra être fait dans le cadre d'un texte d'accord sur le Télétravail, qu'une charte soit établie, co-signée au plus haut niveau et opposable en cas de litige sur le terrain.

DROIT À LA DÉCONNEXION

Beaucoup de bonnes choses ont été mises sur la table : plage de joignabilité, de disponibilité, charge de travail, traitement des heures supplémentaires etc... répondant aux souhaits exprimés par la CFE-CGC la semaine passée : Chaque salarié doit pouvoir choisir de se connecter ou pas en dehors de son temps de travail habituel. Sur ces mêmes périodes, il n'a

pas obligation de répondre aux courriels et aux appels téléphoniques qu'il reçoit, quels qu'ils soient.

Pour les accords locaux relatifs aux aménagements d'horaires des ETAM, il est entendu qu'ils devront être révisés pour tenir compte des nouvelles réalités du travail à distance.

ORGANISATION DU TRAVAIL ET DES ESPACES DE TRAVAIL

Ces thématiques seront abordées lors des 2 prochaines réunions de négociation.

Néanmoins la CFE-CGC a déjà posé des jalons en exprimant en séance la nécessité que les équipes aient le maximum de latitude pour trouver les compromis à leur niveau et avec leur manager.



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC DU TECHNOCENTRE

www.technocentre-cfecgc.fr